

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 32 (1961)

**Heft:** 11

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

solutions les meilleures pour la collectivité ne seront trouvées que si le particulier ne songe pas à son seul intérêt et ne recherche pas simplement ce qui est avantageux pour lui. Comparer ce qu'autrui a obtenu avec ce que l'on n'a pas obtenu soi-même ne crée pas un sain esprit public. Un tel esprit ne naît que si le sort des plus faibles est pris en considération. C'est peut-être un idéal difficilement accessible. Mais il y a là une préoccupation qui doit aviver le goût de la chose publique et inciter à faire appel à la jeunesse, trop portée à se détourner de ce qu'elle croit n'être qu'une lutte d'intérêts.

Et voici la seconde chose dont nous devons nous souvenir : Le sort de la Suisse ne dépend pas de l'accroissement de la productivité et de l'état de nos affaires personnelles. Au-dessus de cela, il y a le libre fonctionnement des institutions du pays, le respect de la dignité humaine et du droit. La prospérité économique que nous cherchons et dont nous jouissons ne doit pas nous conduire au matérialisme. Si nous pratiquions une politique économique et surtout une politique agricole avec la seule préoccupation du rendement, nous compromettrions le maintien d'une paysannerie moralement saine, sachant ce que signifient les mots de responsabilité et de fidélité. Fortifions dans tous les milieux de notre peuple l'esprit de fidélité à leur vocation, qui est de pratiquer l'entraide dans le domaine professionnel, pour le bien de l'ensemble.

Puissent régner chez nous l'équilibre social, le désir de bonne entente et la volonté de subordonner les besoins particuliers à ce que commandent le bien, l'honneur et la conservation de l'ensemble. Et puissions-nous marcher vers l'avenir, en fondant notre confiance sur la protection divine.

L. von MOOS  
conseiller fédéral

### **ORGANES DE L'ADIJ**

**Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.  
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité :  
Delémont.**

**Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06  
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin :  
IVa 10213  
Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.**

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.